

# LETTRE AUX COOPÉS

## ÉDITION 2024-2025



DANS CE NUMÉRO

PRÉCAUTIONS BANQUE

REÇUS POUR DON

INFORMATION  
DÉMÉNAGEMENT

**\*BONUS\***  
PHOTOPOÈME 2025

## POINT ACTUS DU MOMENT

Avant les vacances de printemps, des questions reviennent quant à l'organisation des fêtes d'école, les opérations bancaires...

Ce numéro de la lettre aux coopés fait le point sur les interrogations que vous pouvez avoir, au milieu des actualités de l'OCCE du moment.

### La banque (toujours...)

Nous vous rappelons que les frais bancaires sont prélevés automatiquement à la fin du mois de mai. Sur votre relevé, vous verrez apparaître un débit de 10,00 € (en date du 31/05/25 normalement).

Attention, des coopératives nous alertent sur des frais bancaires de 2,00€ qui leur sont appliqués et qui apparaissent sur leurs relevés. Hormis s'il s'agit de frais liés à plus de 4 dépôts d'espèces dans le mois, ces frais ne devraient pas être prélevés. Des négociations sont en cours auprès de la Caisse Régionale. N'hésitez pas à vous adresser à nous si vous constatez de telles opérations.

Afin de limiter l'émission de chèques ou l'utilisation d'espèces, nous vous rappelons que la plateforme [Assoconnect](#) vous permet de faire des collectes d'argent tout au long de l'année. Contactez-nous pour débloquent votre accès !

## Les demandes de reçus pour dons

Régulièrement, des mandataires nous font parvenir des demandes de reçu fiscal pour don. Attention, les mandataires ne sont pas abilités pour compléter et signer les CERFA, c'est pourquoi vous devez nous faire parvenir les formulaires de demande de reçu accessibles [ICI](#).

Une note de la fédération nationale de l'OCCE nous a été transmise afin d'encadrer ces demandes. En appliquant la méthode de calcul donnée, il convient que ces demandes ne sont pas valables si le don est inférieur à 50,00 €. Cette information est relayée sur [la page de notre site](#). Seuls le parc de la Coccinelle et la Ferme des Loisirs (dont les dons sont compris entre 45,00 et 50,00 €) bénéficieront de la validation de la demande (pour le moment).

Une fois que le CERFA a été complété par nos soins, signé par la Présidente de l'AD 33, il sera renvoyé à l'école pour que vous puissiez le transmettre au donateur.

## Les nouveaux locaux de l'OCCE de Gironde

Nous vous l'avons annoncé dans la dernière Lettre aux coopés : l'AD OCCE de Gironde déménage.

Pour le moment, la maison est en travaux pour aménager au mieux les espaces pour vous accueillir.

Fin juin, nous emballerons puis déballerons les cartons dans notre nouveau siège départemental, dont la nouvelle adresse sera :



26 Lotissement le Hameau de la Clairière  
33440 Ambarès-et-Lagrave

Nous avons hâte de partager ce nouvel espace avec vous !

## Brève : aide pour Mayotte

Nos collègues de l'AD 976 nous ont fait parvenir une liste des besoins des écoles de Mayotte, après la catastrophe qui est survenue il y a quelques semaines... Ils nous alertent sur le fait que les librairies et magasins sont presque vides à Mayotte.

Si vous souhaitez leur venir en aide, vous pouvez nous contacter pour obtenir la liste des besoins exprimés par les coopératives de l'île...

## \*Bonus\* Le photopoème 2025

Retrouvez la mosaïque des productions des classes pour cette 12ème édition de Photo-Poème.

<https://www.photo-poeme.fr/>

La poésie de Dorothée Volut et le thème du Printemps des Poètes "La Poésie Volcanique" étaient à l'honneur durant cette édition.

Merci à toutes les classes participantes.



Et alors que nous sommes entrés dans le printemps avec la poésie, pourquoi ne pas poursuivre cette année scolaire pour et vers un été poétique.